



CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE FERLAND-ET-BOILLEAU

RÈGLEMENT NUMÉRO 216-2020

Adoptant le règlement # 216-2020 portant sur les tarifs de compensation pour le service d'aqueduc

Considérant qu'en vertu de la Loi sur les compétences municipales (L.R.Q.c. C-47.1) la municipalité peut adopter des règlements en matière d'environnement, et notamment afin de donner des services en eau potable dans certains secteurs du territoire;

Considérant qu'il y a lieu de modifier le règlement numéro 208-2019 ayant pour but d'établir des tarifs de compensation pour le service d'aqueduc;

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire tenue le 1 décembre 2020;

Pour ces motifs,

Il est proposé par Mme Joëlle Gagnon

Appuyé par M. Denis Quenneville

Et il est résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

Que le présent règlement soit adopté.

ARTICLE 1- PRÉAMBULE

Le préambule fait partie intégrante du règlement comme s'il était ici au long reproduit.

ARTICLE 2- TARIF DE COMPENSATION

L'article 2 du règlement numéro 208-2019 ayant pour objet d'établir des tarifs de compensation pour le service d'aqueduc est remplacé par le suivant :

«**Article 2** Le tarif annuel exigible de chaque propriétaire d'immeuble à partir du premier janvier 2021, à titre de compensation pour l'eau, est maintenu à quatre cent cinquante dollars (450\$) pour chaque unité de logement raccordé à chacun des réseaux.»

ARTICLE 3 – TARIF DE COMPENSATION POUR PISCINE

L'article 3 du règlement numéro 123-2005 ayant pour objet d'établir des tarifs de compensation pour le service d'aqueduc est remplacé par le suivant :

« **Article 3**

Un montant de soixante-quinze dollars (75,00 \$) est ajouté à celui prévu à l'article 2 pour chaque piscine (hors terre ou creusée) située sur un immeuble raccordé au réseau d'aqueduc et est exigible du propriétaire de l'immeuble ».

ARTICLE 4- ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉ

Hervé Simard, Maire

Réal Lavoie secrétaire-trésorier
Directrice générale par intérim